



Liquidation judiciaire depuis décembre 2011

Par **Rosy 64**, le **06/09/2019** à **01:48**

Bonjour, je suis en liquidation judiciaire depuis décembre 2011.

La liquidatrice a vendu mon habitation à un prix dérisoire en juillet 2016.

Elle a vendu le terrain avec des bâtiments en juillet 2018, l'acheteur a réglé le montant demandé. J'ai reçu un courrier du tribunal de grande instance de Perpignan, il y a 3 semaines me signifiant que l'acte notarié n'était pas signé, donc, ma liquidatrice a prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 pour cette acte.

Il ne me reste plus rien, elle devait préparer la clôture de cette liquidation, depuis juillet 2018.

Mon père est décédé en juin 2019, il y a une succession à prévoir. Ma mère, ma sœur et moi même, nous avons choisi notre notaire, suite au rendez vous, le notaire nous a conseillé de bloquer cette succession à cause de ma liquidation judiciaire et d'attendre la clôture de celle ci.

Comment puis je procéder pour la cloture de cette liquidation, qu'elle me laisse traîner depuis fin 2011?

Et j'ai peur qu'elle me dessaisine ma part de la succession,.

Merci d'avance, cordialement